



## La réglementation des chichas

Par **hossam**, le **12/02/2013** à **03:09**

bonjour

je me permet de vous écrire car je veux ouvrir un salon de thé narguilé mais je suis différent des autres salon de thé . parce que j'ai trouvé un produit narguilé où il contient ni du tabac ni du nicotine . ce que je veux savoir est ce que la loi Evin s'applique sur ce produit ou non ,sachant aussi que ça sera dans un lieu privée et que les clients fumeurs ( juste fumeurs ) auront des carte d'adhérent renouvelable tous les ans

Merci

Cordialement